



RÉSUMÉ DE TÉMOIGNAGE À L'INTENTION DES COMMISSAIRES

TÉMOIN : Mme Sophie Lévesque et M. Réal Aloïse

DATE ET HEURE DE L'AUDIENCE : Le 12 novembre à 15h30

ENTENDU : Publiquement

TYPE DE TÉMOIN : Citoyen

Avenir d'enfants est une organisation à but non lucratif issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. À travers son projet de mobilisation des communautés, Avenir d'enfants a accompagné et soutenu des milliers de partenaires en petite enfance au palier local, régional et national.

De 2009 à 2020, Avenir d'enfants aura travaillé à soutenir et à renforcer la collaboration intersectorielle pour mettre en place des stratégies concertées favorisant le développement du plein potentiel de tous les enfants. Cela en accordant une attention particulière aux familles vivant en contexte de défavorisation.

Sur la Côte-Nord Avenir d'enfants accompagne 7 Regroupements locaux de partenaires (RLP) dans les 6 Municipalités régionales de comté (MRC) ainsi qu'une instance régionale en petite enfance (IRC) Pour les communautés autochtones l'accompagnent se fait par le biais d'une entente avec La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CŜSSPNQL).

De Tadoussac à Blanc-Sablon, en passant par Caniapiscou, les RLP ont élaboré des plans d'actions triennaux qui se sont traduits en actions concrètes visant le développement global des enfants, les familles et la communauté dans une approche écosystémique. Voici un résumé de l'analyse des plans et des principaux constats.

Mobilisation durable

- 🗣️ Des réflexions sont en cours sur la pérennité des actions et de la mobilisation, mais ces réflexions semblent parfois difficiles à faire et visent principalement la recherche de financement;
- 🗣️ Plusieurs nouveaux joueurs du monde municipal s'engagent dans les réflexions et discussions des RLP;
- 🗣️ Le positionnement envers la petite enfance est bien ancré dans cette région. Le lien avec l'IRC, Éclaire Côte-Nord, renforce ce positionnement;
- 🗣️ Les facteurs de protection choisis par les RLP sont les Pratiques parentales, les Compétences sociales et affectives et l'Accessibilité et qualité des services;
- 🗣️ Le milieu municipal a fait un bond considérable comme porteur d'actions en 2018 passant de 5% à 17%. Bien qu'il soit à baisse, le milieu communautaire et associatif demeure le milieu le plus représenté comme porteur d'action.

Dossiers locaux/régionaux rassembleurs

- 🗣️ Évènement régional en petite enfance de novembre 2019 autour des sujets de la maltraitance/bienveillance ;
- 🗣️ Tournée des RLP réalisée l'an dernier. Cela a permis de consolider les liens entre le local et le régional;
- 🗣️ Besoins de communication et de meilleure circulation des informations persistant dans la région;
- 🗣️ Réflexion sur le fonctionnement optimal de la concertation dans la région en cours par le biais de la Table Santé et Qualité de Vie qui, à partir des enjeux de territoires, souhaite favoriser le développement social et le développement des communautés par la priorisation d'actions sur les déterminants sociaux de la santé;
- 🗣️ Enquête Québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM).

Les clientèles visées par les actions

- 🗣️ La place des parents pour les RLP de la région est très importante;
- 🗣️ Les enfants et les parents ont priorité pour 60% et les intervenants pour 40%.

Éclore Côte-Nord est une instance de concertation intersectorielle régionale des principaux secteurs d'activités ou groupe d'intérêts touchant les tout-petits et leur famille.

Ses membres (16):

Ses membres, au nombre de 16, assurent une représentation des tous les acteurs régionaux intervenant de près ou de loin auprès de la petite enfance et de leur famille, des ministères de la famille, de la culture, de la Santé publique, la Commission de la Santé et des services Sociaux des Premières Nations et du Québec Labrador ainsi que deux membres de la communauté :

- ☞ Avenir d'Enfants
- ☞ Regroupement des CPE Côte-Nord
- ☞ Regroupement des Maisons des Familles de la Côte-Nord
- ☞ Commission de la Santé et des Services Sociaux des Premières Nations et du Québec Labrador
- ☞ Ministère de la culture
- ☞ Santé publique
- ☞ Réseau scolaire
- ☞ PAR Saines Habitudes de Vie
- ☞ Association des Coasters
- ☞ Santé publique
- ☞ Institut Tshakapesh
- ☞ RAP Côte-Nord
- ☞ Regroupement des femmes de la Côte-Nord
- ☞ Table nord-côtière de concertation sur les réalités masculines
- ☞ Deux représentantes de la communauté

Ce comité régional œuvre à promouvoir et à favoriser l'épanouissement des tout-petits. Le principe fondamental de son action est que le développement global des tout-petits, bien que relevant en premier lieu des parents, est une responsabilité partagée par toute la communauté. Il a un mandat de mobilisation et de coordination régionale en vue de donner une voix aux tout-petits et à leur famille.

Éclore Côte-Nord travaille en concertation avec les RLP de chacun des territoires de MRC.

L'objectif général du plan d'action 2017-2020 d'Éclore Côte-Nord est : « Devenir le coin de pays le plus conscient, le plus bienveillant et le plus aimant envers ses tout-petits ».

Pourquoi ? Et c'est pour cette raison que nous sommes heureux d'être entendus par la Commission :

Lors du 2^e événement régional en petite enfance en 2017 auquel assistaient 120 participantes, ce qui équivaut, toute proportion gardée, à un événement qui regrouperait 6 000 personnes à Montréal

M. Camil Bouchard en assumait la présidence et y a fait une présentation qui a ébranlé tous les participants :

La Côte-Nord présente un taux de maltraitance près de 3 fois celui du Québec. Le premier rang au Québec malheureusement.

D'ailleurs, il nous faut souligner ici l'aide inestimable et la chance que nous avons, ici en Côte-Nord, de la contribution de M Bouchard qui a sonné l'alarme et qui nous a accompagnés tout à fait bénévolement tout au long de la démarche entreprise depuis.

Alors, actuellement en Côte-Nord, des milliers de tout-petits grandissent pour devenir nos citoyens de demain mais force est de constater qu'ils n'ont pas tous les mêmes chances de développer leur potentiel

Le message de M Bouchard a alors été entendu et reçu par les participants qui, unanimement, ont exprimé : ***Mais que fait-on maintenant ?***

C'est à partir de ces constats qu'Éclore avec les différents partenaires de la région dont particulièrement les RLP, a élaboré un plan d'action qu'il espère contributif à la diminution de ces taux :

Ce plan d'action comprend entre autres :

- 🕒 Des événements locaux d'information et de mobilisation par territoires;
- 🕒 D'inviter les municipalités à adhérer à Municipalité amie des enfants (MAE);
- 🕒 Une campagne de promotion de la bienveillance auprès de la population;
- 🕒 La mise sur pied de communautés de pratique en lien avec la bienveillance;
- 🕒 Alimenter et animer les mobilisations locales quant aux approches novatrices pour rejoindre les familles vulnérables;
- 🕒 La réalisation d'un événement régional en petite enfance en novembre 2019;
- 🕒 De favoriser une participation intersectorielle aux formations;
- 🕒 De mobiliser les élus et partenaires socioéconomiques à la signature d'une déclaration des partenaires à l'effet de tout mettre en œuvre pour lutter contre la maltraitance envers les enfants;
- 🕒 De contribuer à l'arrimage et la cohérence des mesures favorisant les transitions;
- 🕒 De faire connaître les résultats des enquêtes et recherches concernant le développement des jeunes enfants (EQDEM, PP, etc.).

Éclaire CN, avec le support bénévole de MM Camil Bouchard et André Lebon (jusqu'à sa nomination comme vice-président de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse), accompagné de Mme Marlene Gallagher DPJ, a entrepris une vaste démarche régionale, que l'on a appelé *Tournée de bienveillance*, de sensibilisation auprès des différents acteurs du milieu pour la présentation de données quant aux taux et aux causes de la maltraitance envers les tout-petits sur pratiquement chacun des territoires de MRC et 2 communautés autochtones.

Y ont participé, au total, 215 personnes :

- 🕒 Préfets, Maires et mairesses, conseillers et conseillères, DG et adjoints au DG
- 🕒 Avenir d'Enfants
- 🕒 Coordonnatrices Regroupements Locaux de Partenaires
- 🕒 Directions Maisons des Familles
- 🕒 Médecins
- 🕒 Infirmières
- 🕒 Organismes communautaires
- 🕒 Agents promotion et prévention
- 🕒 Directions Services Éducatifs, D'écoles et représentantes Commissions scolaires
- 🕒 Maisons des femmes
- 🕒 Services d'aide aux hommes
- 🕒 Table des Aînés
- 🕒 Directions de CPE
- 🕒 Direction Service d'accompagnement à la naissance et à l'allaitement
- 🕒 RAP Côte-Nord
- 🕒 Directions Carrefour jeunesse Emploi
- 🕒 Sûreté du Québec
- 🕒 Direction Centre d'Action Bénévole
- 🕒 Coopérative d'Aide à Domicile
- 🕒 Travailleuses sociales
- 🕒 Avocates Bureau d'aide juridique
- 🕒 Députée et attachés politiques
- 🕒 Superviseurs bibliothèques

Suivant la présentation des données, les participants sont invités à identifier 1 ou 2 enjeux sur lesquels travailler ensemble pour diminuer la maltraitance.

Des comités de bienveillance * intégrés aux RLP existants de façon à ne pas ajouter à la concertation déjà en place car, pour notre région, ce sont souvent les mêmes acteurs sur les différents comités se constituent un peu partout sur le territoire afin d'élaborer un plan

d'action spécifique à chaque territoire de MRC pour enrayer la maltraitance. Toute la région se mobilise autour de cette cause.

Un événement régional aura lieu demain et jeudi, ici même à Sept-Îles pour faire le bilan de la tournée et se pencher sur des pistes de solution

Lors de cet événement sera dévoilée, signée par des partenaires de tous les horizons socioéconomiques une Déclaration d'engagement à la bienveillance à l'effet de tout mettre en œuvre pour lutter contre la maltraitance à l'égard des enfants.

En 2020, une vaste campagne de promotion de la bienveillance à l'égard des tout-petits sera lancée. Elle devrait se dérouler sur une période de 12 mois.

1. Principaux constats dégagés de la tournée de bienveillance

À partir des données de la DPJ analysées par M. Camil Bouchard et des observations des différents acteurs participant aux rencontres de bienveillance dans les MRC, les éléments suivants ont été identifiés comme étant les principaux facteurs contribuant à la maltraitance physique ou psychologique vécue par les enfants en Côte-Nord. Ce que M. Bouchard appelle les environnements toxiques. Car il n'y a pas de mauvais parents mais plutôt des environnements toxiques malheureusement causes de maltraitance pour des tout-petits. Les principaux facteurs de maltraitance des tout-petits dans notre région :

- Les conflits conjugaux et la violence conjugale ;
- Les toxicomanies (drogue, alcool, médicaments, jeux) ;
- La santé mentale ;
- Les conditions sociaux-économiques précaires.

2. Les enjeux identifiés (par 215 personnes de 7 communautés différentes)

- Support aux habiletés et au rôle parental
- Rejoindre les familles vulnérables (Aller à leur rencontre)
- Réduire les méfaits de la violence conjugale ;
- Agir sur la problématique de toxicomanie (drogue, alcool, médicaments, jeux) ;
- Prise en charge collective des familles vulnérables ;
- Intervenir davantage en prévention/ promotion vs intervention de deuxième ligne
- Formation de la main-d'œuvre dans des créneaux répondant aux besoins psychosociaux de la population.

3. Les défis

- *L'étendue du territoire :*

Les distances et les petits nombres ajoutent à la complexité de joindre les familles et les enfants.

- *Sortir du travail en silo :*

Malgré les problématiques et constats communs partagés par les organisations, le travail en silos, occasionne un dédoublement des efforts, un essoufflement des intervenants et un manque de cohésion dans l'intervention.

- *La confidentialité :*

Le problème de la confidentialité entre les intervenants limite et entrave le travail auprès des familles et le partenariat dans l'intervention.

- *La pénurie de main d'œuvre :*

La pénurie de main d'œuvre dans notre région n'est pas un problème financier mais plutôt un manque de main d'œuvre spécialisée.

4. Les menaces

- Avec la fin d'Avenir d'enfants, la mobilisation et les plans d'actions des Regroupements locaux de partenaires et d'Éclaire Côte-Nord risquent de ne pas se poursuivre.

- Noyer la prévention auprès et en faveur des tout-petits dans les démarches en développement social 0-100 ans.

RECOMMANDATIONS

- 1. Faire en sorte que l'Agir tôt ou la prévention auprès et en faveur des tout-petits soit considéré comme un objectif national majeur de la société québécoise**
Renouveler la Politique en périnatalité
Agir en amont pour réduire la pression sur la 2^e ligne et les services de la protection de la jeunesse. Les parents pourraient ainsi être dirigés rapidement vers les services dont leur enfant ou eux-mêmes ont besoin au lieu de demeurer sur des listes d'attente.
Soutenir les initiatives visant à repérer le plus tôt possible des problématiques dans le développement des jeunes enfants et proposer un continuum de services préventifs impliquant l'ensemble des services de première ligne et communautaires (groupes de médecine familiale, organismes communautaires, services de garde éducatifs, CISSS, services de répit et de soutien psychologique aux parents).
Favoriser la connaissance et la référence aux organismes communautaires par les médecins, pharmaciens, infirmières, travailleurs sociaux, etc.
- 2. Briser les silos, d'abord entre les ministères de la Famille, de l'Éducation et de la Santé, puis au plan régional et local**
Intégrer sous une même direction les différentes stratégies gouvernementales existantes comme la Politique de la périnatalité, la Politique de réussite éducative, la Stratégie 0-8 ans, les services éducatifs pré-scolaires, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, etc.
Au niveau régional, ajouter le Ministère de la Famille au Comité MSSS/MELS.
- 3. Assurer l'accès de chaque enfant en besoins particuliers à un service de garde éducatif de qualité, le service de garde éducatif représentant un formidable facteur de protection.**
Référence aux Places protocole
Assurer le support des services santé et services sociaux aux services de garde éducatifs pour ces enfants, les coupures des dernières années ayant fragilisé la capacité des CPE à recevoir ces enfants.
- 4. Que le Gouvernement du Québec réalise et diffuse une campagne sociétale pour faire la promotion de la bienveillance à l'égard des enfants de façon à informer, conscientiser, responsabiliser et mobiliser la population à devenir une société bienveillante à l'égard de ses enfants.**
Développer un réseau semblable à *Parents secours* avec affiche dans la fenêtre tel *Parents ou Adultes bienveillants*

5. Par un financement spécifique, soutenir la mise en œuvre, dans tous les territoires de MRC, d'une stratégie globale de qualité de vie des familles (logement, revenu, services de garde éducatifs, santé, services de proximité, politiques familiales municipales, démarche Municipalité amie des enfants, etc).

Accorder les sommes requises pour que les municipalités puissent intégrer des services de proximité pour les familles, qui seront au service de l'ensemble des organisations d'une communauté, agiront comme facilitateurs entre les ressources du milieu et les familles, ce qui optimisera le panier de services offerts.

Par services de proximité, on entend : des travailleurs de milieu, des ressources hors des murs des organisations, qui vont à la rencontre des familles là où elles se trouvent. Avenir d'enfants a permis aux partenaires d'améliorer les environnements dans lesquels évoluent les jeunes enfants et leurs familles. Ces acquis doivent être maintenus.

6. Développer le transport collectif en région pour faciliter l'accès aux différents services (loisirs, culturels, sportifs, communautaires, services de santé et services sociaux...

Encore aujourd'hui, trop d'enfants n'ont pas les mêmes chances, dès la naissance, de se développer pleinement.

Les RLP et Éclore se sentent une responsabilité pour appeler les gens à s'unir et affirmer haut et fort que la petite enfance se doit d'être une priorité de société. Agir tôt en petite enfance, dès la grossesse, est l'une des conditions essentielles de réussite pour tous les enfants.

Nous avons tous le devoir d'agir et d'assurer chance égale pour chacun de nos tout-petits de se réaliser pleinement et de devenir des adultes épanouis.

C'est le mandat que se donnent Éclore et les Regroupements locaux de partenaires.

